

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Délibération
n°229-2022
Point 4.4.1

Point 4.4.1 de l'ordre du jour

Attribution d'une bourse d'un montant total de 500 euros pour le lauréat du prix du meilleur poster étudiant, ayant participé au congrès DGMM : IAPR International Conference on Discrete Geometry ans Mathematical Morphology du 24 au 27 octobre 2022

EXPOSE DES MOTIFS :

A l'occasion du congrès DGMM (IAPR International Conference on Discrete Geometry ans Mathematical Morphology) qui s'est déroulé au Collège Doctoral Européen du 24 au 27 octobre 2022, le comité scientifique d'organisation porté par M. Benoît Naegel, a attribué le prix du meilleur poster étudiant.

Les fonds alloués à cette bourse ont été obtenus par les fonds du congrès générés par le montant des recettes (inscription + sponsoring).

Le congrès est géré par la cellule congrès-formation de l'Université de Strasbourg, au Service formation continue (SFC).

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le versement d'une bourse d'un montant total de 500 euros pour le lauréat 2022 du prix du meilleur poster étudiant, ayant participé au congrès DGMM : IAPR International Conference on Discrete Geometry ans Mathematical Morphology du 24 au 27 octobre 2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	7

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT